



## AMENDEMENT 001

### OBJECTIF :

L'objectif de cet amendement est de :

1. Corriger de la date de clôture.
2. Corriger la période de présentation de soumission

#### 1. Correction de la date de clôture

Correction de la date de clôture de: 16/02/2022 à 14:00 heure avancée de l'Est à 16/02/2022 à 14:00 heure normale de l'Est.

#### 2. Correction de la période de délais de soumission

##### 2.1 SUPPRIMEZ

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées dans son intégralité

##### 2.2 INSÉRER

##### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2020-05-28) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

- a) La section 02, Numéro d'entreprise – approvisionnement, est supprimée dans sa totalité.
- b) La section 05, Présentation des soumissions – sous-alinéa 4 est modifiée comme suit :

Supprimer : 60 jours »

Insérer : 150 jours

- c) La section 20, Autres renseignements – l'article 2 est supprimé

**Tous les autres termes et conditions restent inchangés.**